

## **PROGRAMME DE STAGES DES UNIVERSITES**

### **DESCRIPTIF DE POSTE**

Le programme de stages des universités vise à permettre à de jeunes diplômés en droit de bénéficier d'une expérience professionnelle à la Cour internationale de Justice, dont le siège est à La Haye (Pays-Bas). Les candidats sont présentés par leurs universités respectives, qui contribuent à leurs frais de séjour.

L'objectif du programme est de permettre aux participants d'améliorer leur connaissance du droit international et des procédures de la Cour en prenant part aux travaux de celle-ci et en acquérant de l'expérience sous la supervision d'un juge. Chaque stagiaire est affecté au service d'un juge pour une période de dix mois allant du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin de l'année suivante. Durant cette période, les stagiaires peuvent être amenés à assister aux audiences publiques de la Cour, effectuer des recherches et rédiger des mémorandums pour leur juge sur des questions juridiques ou des aspects factuels des affaires pendantes, et se voir confier d'autres tâches en rapport avec les travaux de la Cour, tâches qui dépendent de l'état du rôle et des méthodes de travail de chaque juge. Ils peuvent également être appelés à aider leur juge dans le cadre de conférences, de discours et d'autres engagements. Les stagiaires travaillent en parallèle avec le juriste adjoint de la classe P-2, qui, en tant qu'assistant juridique principal du juge, est employé par l'Organisation des Nations Unies pendant une période de deux à quatre ans.

Le programme est hautement sélectif, la Cour n'acceptant qu'un maximum de quinze stagiaires par an — à raison d'un seul par université participante. La Cour recherche tout particulièrement des étudiants qui possèdent un excellent dossier académique et qui ont étudié plus particulièrement le droit international, ou qui ont travaillé ou publié des travaux dans ce domaine. Les candidats sont généralement au début de leur carrière de juriste (par exemple dans les trois années suivant l'obtention de leur diplôme) et ont, pour certains, une expérience pratique dans le secteur privé ou public, notamment au sein d'une autre juridiction internationale ou d'une organisation internationale, ou ont suivi des études de troisième cycle en droit international. La Cour privilégie la diversité des nationalités dans le choix des candidats.

Les langues officielles de la Cour sont l'anglais et le français, et les participants doivent avoir une excellente compréhension écrite ainsi qu'une excellente expression écrite et orale dans l'une de ces deux langues au moins. Une bonne maîtrise de l'autre langue est souhaitable. Le niveau d'aptitude du candidat dans chacune des deux langues officielles doit être précisé dans la candidature.

Chaque université participante doit s'engager à verser à son candidat, s'il est retenu, une allocation de subsistance et à prendre en charge ses frais d'assurance maladie et de voyage. L'allocation doit être d'un montant suffisant pour permettre à l'intéressé de vivre et se loger convenablement à La Haye et de tirer le meilleur parti de son expérience à la Cour sans souffrir de difficultés financières. Il ne s'agit pas d'un programme de stages autofinancés et seuls les candidats dont l'université s'engage à assurer un soutien financier adéquat sont autorisés à y participer. La Cour facilite l'obtention de visas, si nécessaire, et met à disposition l'environnement de travail, mais ne finance pas les stages.

---